

Produits biologiques



Par définition, un produit biologique doit obligatoirement être issu de l'agriculture biologique, c'est-à-dire exempt de polluants chimiques et cultivé dans le respect de l'environnement.

Pour vous y retrouver facilement sur les emballages, ne cherchez qu'une seule inscription: «certifié...» suivi du nom de l'organisme certificateur (très souvent Qualité France ou Ecocert). La première étape pour un producteur ou un transformateur est d'avoir recours à un organisme certificateur qui garantit le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique.

Production

L'agriculture biologique est un système de production agricole spécifique qui **exclut l'usage d'engrais et de pesticides de synthèse, et d'organismes génétiquement modifiés**. Il s'agit d'un système qui **gère de façon globale la production** en favorisant l'agrosystème mais aussi la biodiversité, les activités biologiques des sols et les cycles biologiques.

Les agriculteurs qui pratiquent ce type d'agriculture misent, par exemple, sur **la rotation des cultures, l'engrais vert, le compostage, la lutte biologique, et le sarclage mécanique** pour maintenir la productivité des sols et le contrôle des maladies et des parasites. Les méthodes biologiques sont étudiées en agroécologie.

Transformation

Les produits transformés sont constitués d'ingrédients agricoles produits biologiquement et d'ingrédients non agricoles (additifs, arômes...) **contrôlés et autorisés** par le règlement Européen en vigueur.

Même si les produits utilisés pour la transformation sont issus de l'agriculture biologique, et certifiés en tant que tel, cela n'exempt pas d'une **seconde certification** sur la transformation.

Certification

Les produits biologiques sont **rigoureusement certifiés** par des organismes de contrôle **indépendants** et agréés par le ministère de l'agriculture. Ce contrôle apporte la **garantie du respect du cahier des charges**. Une période dite de «conversion» est obligatoire avant qu'une production puisse être commercialisée sous l'appellation Agriculture Biologique

Les produits biologiques sont par essence **des produits de qualité** qui utilisent tous les moyens à leur disposition pour **répondre aux exigences environnementales**. Ils ne peuvent cependant pas s'affranchir totalement des pollutions extérieures ou résiduelles des sols.

Les distributeurs de produits biologiques sont soumis au contrôle sur les produits vendus en vrac, c'est-à-dire non emballés (céréales, fruit et légumes, pain, traiteur, fromage). A ce titre, **les Nouveaux Robinson sont donc contrôlés par Qualité France tout au long de l'année**.

Réglementation bio :

<http://www.agencebio.org/pageEdito.asp?IDPAGE=33>

Pour plus d'infos,

rendez-vous sur les questions-réponses :

www.nouveauxrobinson.fr/faq/nouveaux-robinson/agriculture-biologique_fr_12_01_02.html



* les
nouveaux
Robinson

Supermarchés coopératifs de produits biologiques et écologiques
www.nouveauxrobinson.fr | www.bio-achat.com